

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	44 (1971)
Heft:	11
Artikel:	La bataille de l'environnement
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-127213

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La bataille de l'environnement

60

Un grave problème préoccupe actuellement le Gouvernement de la République fédérale allemande: il s'agit d'assurer la protection de l'environnement compte tenu de la dégradation accélérée des conditions de vie de la population.

De très nombreux facteurs sont à l'origine de cette situation.

Il faut tout d'abord constater que non seulement le réseau de canalisation des eaux usées est insuffisant, mais qu'il est même inexistant pour un quart de la population.

Les usines de régénération des eaux ne sont plus assez nombreuses eu égard à l'industrialisation massive du pays et à la concentration des populations dans les grandes zones urbaines. La mer du Nord et la mer Baltique sont à ce point polluées qu'elles provoquent chaque

année la mort de dix mille oiseaux et que le poisson est souvent impropre à la consommation.

L'évacuation des ordures revêt une grande importance si l'on sait que la moitié de la population est privée des services municipaux chargés de ce travail et que les dépôts risquent bientôt de manquer dans les villes de plus de dix mille habitants.

En ce qui concerne la protection des sites, les cimetières de voitures qui reçoivent un million de vieilles carcasses par an, inquiètent les autorités qui veulent protéger les paysages.

Les quatorze millions de véhicules et le nombre considérable d'entreprises industrielles sont en grande partie responsables de la pollution atmosphérique en dépit des efforts réalisés par certaines grandes villes comme Munich et Stuttgart pour lutter contre les gaz toxiques. L'augmentation du bruit nuit également beaucoup au bien-être de la population: des experts ont constaté que le bruit produit par les entreprises de construction avait été multiplié par six depuis 1950, celui de la circulation automobile par sept et celui des avions par trois cents.

Dans le domaine des espaces verts, non seulement les parcs et zones de détente ne suffisent plus aux besoins des citadins, mais cent dix hectares de verdure disparaissent chaque jour en RFA pour des besoins civils ou militaires.

Conscient de la gravité de la situation, le gouvernement a déjà pris certaines mesures et a présenté en septembre 1970 un «programme d'urgence» destiné à se doter de moyens législatifs et techniques mieux adaptés aux problèmes à résoudre. Des lois nouvelles seront consacrées à la protection contre la pollution atmosphérique et le bruit, à l'élimination des immondices, à la préservation des paysages et de la nature.

En dépit des efforts faits par le gouvernement, la bataille de l'environnement rencontre encore de nombreux obstacles. Il est tout d'abord difficile d'arriver à une coordination des différents efforts, chaque ministère intéressé par le problème souhaitant faire aboutir ses propres projets au détriment d'un programme d'ensemble.

D'autre part, les Länder n'apprécient pas la volonté du pouvoir central d'élargir ses compétences en matière d'environnement surtout s'ils doivent supporter la charge financière des mesures décidées. Or cette charge est très importante et une protection efficace de la nature coûterait des milliards de marks.

«Le Monde», 15 mai 1971

Institute of Technology (MIT), était présidé par le professeur Carroll Wilson à qui l'on doit une «Etude sur les problèmes critiques de l'environnement», parue l'année dernière. Cette réunion, qui était organisée à Stockholm sous les auspices de l'Académie royale suédoise des sciences et de l'Académie royale suédoise des sciences de l'ingénieur, s'est tenue du 24 juin au 16 juillet.

Voici un exemple de recommandations typique:

Recommandation 7: Mettre au point de nouveaux modèles perfectionnés atmosphère-océan qui tiennent compte des effets des phénomènes suivants: 1. nébulosité; 2. couche de glace et de neige sur les mers; 3. surface de contact mer-air: échange de chaleur, humidité et quantité de mouvement, et échanges turbulents dans les deux couches limites; 4. particules présentes dans l'atmosphère.

A Genève, le sous-groupe fonctionnel de l'environnement du Comité administratif de coordination a rédigé un document sur ce que les organismes des Nations Unies font déjà en matière de surveillance et de contrôle de l'environnement. La première réunion technique de ce groupe s'est tenue en mars 1971 et il a été décidé qu'un document sur le contrôle et la surveillance serait soumis au secrétariat de la Conférence des Nations Unies pour examen par le Groupe de travail intergouvernemental de la surveillance.